



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 avril 2010
D -20100204

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (*sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Soutien à l'économie créative. Atelier la création au service
de l'économie organisé par Cap Sciences. Décision.
Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite impulser une politique de développement économique, de promotion et de programmation urbaine incluant un volet axé sur l'économie créative. Elle fonde ce projet sur un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires agissant dans ce secteur, la mise en avant des compétences développées sur son territoire, la création d'outils méthodologiques permettant d'associer les acteurs d'horizons différents.

L'Association CAP SCIENCES a capitalisé un savoir faire reconnu dans le domaine de la diffusion des savoir-faire et des connaissances, en mettant en œuvre des partenariats intégrant des scénographes, artistes, entreprises, scientifiques...sur le modèle d'un cluster culturel.

La formalisation de ces compétences au travers d'un atelier réunissant des personnalités qualifiées, et sa restitution publique en partenariat avec la Mairie, permettra à la ville de Bordeaux de se positionner comme pôle de diffusion des savoirs. Cette manifestation pourra être éventuellement reconduite annuellement, afin d'instaurer un rendez vous national et international dans cette spécialité.

L'opération consiste à :

- inventorer les réalisations exemplaires ouvrant des perspectives de coopération et de production dans domaine de l'approche scénographique du savoir, de la création scientifique, technique et artistique, en valider l'intérêt avec un ensemble de professionnels,
- sélectionner et présenter un cas exemplaire donnant lieu à l'organisation d'un évènement permettant de positionner Bordeaux en tant que pôle reconnu dans le domaine de la diffusion des savoirs,
- restituer les conclusions de cet « Atelier » par l'édition d'un « livre de l'Atelier » sous forme numérique et une présentation publique organisée en partenariat étroit avec la Ville dans un lieu à définir sur le territoire de Bordeaux, permettant de positionner Bordeaux en tant que pôle reconnu dans le domaine de la diffusion des savoirs, et étudier la reproduction annuelle de cette action.

Le budget, que vous trouverez en annexe, s'élève à 32 700€ HT, soit 36 522 € TTC.

Considérant l'intérêt de cette opération et ses retombées pour Bordeaux en termes d'image de ville créative, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement d'une subvention de 20 000 €, à l'association CAP SCIENCES prévue au Budget Primitif de l'exercice 2010 (fonction 9 – sous fonction 90 - nature 6574),
- signer la convention ci-annexée.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT
2010
VILLE DE BORDEAUX
Association CAP SCIENCES

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture le,

Et l'Association CAP SCIENCES, représentée par son Président, Monsieur Daniel CHARBONNEL.

Exposé

La Ville de Bordeaux souhaite impulser une politique de développement économique de promotion et de programmation urbaine incluant un volet axé sur l'économie créative. Elle fonde ce projet sur un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires agissant dans ce secteur, la mise en avant des compétences développées sur son territoire, la création d'outils méthodologiques permettant d'associer les acteurs d'horizons différents.

Considérant

Que l'association CAP SCIENCES - Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine , domiciliée Hangar 20, quai de Bacalan Bordeaux, dont les statuts ont été modifiés le 25 juin 2008 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 9 décembre 1994, a pour objet la diffusion, l'information et le soutien à la culture scientifique et technique dans la région Aquitaine et hors région, présentant un intérêt communal propre.

Et considérant, le projet présenté par l'association CAP SCIENCES,

- acteur reconnu de l'économie créative,
- animateur d'une plate-forme dans le domaine de la culture des sciences et des techniques
- centre de compétences et de diffusion des savoir-faire liés aux nouvelles approches de diffusion des connaissances, intégrant l'économie numérique,

qui consiste à organiser un atelier sur le thème de « la création au service de l'économie » présenté en annexe.

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association CAP SCIENCES s'assigne au cours de l'année 2010 à organiser une manifestation dénommée « l'ATELIER, la création au service de l'économie », consistant à

- Inventorier les réalisations exemplaires ouvrant des perspectives de coopération et de production dans le domaine de l'approche scénographique du savoir, de la création scientifique, technique et artistique, en valider l'intérêt avec un ensemble de professionnels,
- Sélectionner et présenter un cas exemplaire donnant lieu à l'organisation d'un évènement permettant de positionner Bordeaux en tant que pôle reconnu dans le domaine de la diffusion des savoirs,

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de CAP SCIENCES, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de 20 000 € (VINGT MILLE EUROS) pour l'année civile 2010.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association CAP SCIENCES s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2010.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation de l'action s'élève à 32 700 € HT, soit 36 522 € TTC et la subvention municipale à 20 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2010, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 20 000 €

Elle sera créditée au compte de l'association CAP SCIENCES n° 42559 00041 21024781706 15, établissement Crédit Coopératif Mériadeck, après signature de la présente convention.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association CAP SCIENCES, Hangar 20, quai de Bacalan à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association CAP SCIENCES
Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Daniel CHARBONNEL Président

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL 2010



CAP SCIENCES

CENTRE
DE CULTURE
SCIENTIFIQUE
TECHNIQUE
INDUSTRIELLE
REGION
AQUITAINE

HANGAR 20
QUAI DE BACALAN
33300 BORDEAUX
T (33) 05 56 01 07 07
F (33) 05 57 85 93 81
contact@cap-sciences.net

Association Loi 1901
Siret 399 884 253 00036 - NAF 923B

www.cap-sciences.net

L'Atelier, la création au service de l'économie ©

Session de 2010 : l'Atelier, le Livre de l'Atelier

BUDGET PREVISIONNEL

			€, HT	€, TTC
CHARGES				
Coordination				
Sélections, contacts, suivis				
10	450,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	5 382,00 €
Réalisation du cas d'étude				
Collecte, enquête, rédaction, actualisation				
10	350,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Organisation de l'Atelier 2010				
Missions, réceptions, captation, témoins, animation				
6	450,00 €	2 700,00 €		
20	50,00 €	1 000,00 €		
1	1 000,00 €	1 000,00 €		
1	2 500,00 €	2 500,00 €		
2	500,00 €	1 000,00 €		
2	500,00 €	1 000,00 €		
Edition du Livre de l'Atelier 2010				
Graphisme, iconographie, médias, traduction, mise en ligne				
10	450,00 €	4 500,00 €	10 500,00 €	12 558,00 €
10	300,00 €	3 000,00 €		
1	1 500,00 €	1 500,00 €		
1	1 000,00 €	1 000,00 €		
1	500,00 €	500,00 €		
Sous-total			27 700,00 €	
Frais généraux & de gestion				
18%	27 700,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL GENERAL			32 700,00 €	36 522,00 €

L'Atelier, la création au service de l'économie ©

Session de 2010 : l'Atelier, le Livre de l'Atelier

BUDGET PREVISIONNEL

	€, HT	€, TTC
PRODUITS		
sur financements déjà acquis par CAP SCIENCES	11 500,00 €	11 500,00 €
<i>Conseil régional d'Aquitaine</i>		
Financement du programme annuel, mission de SP	5 000,00 €	
Programme global, InfoSciencesAquitaine	500,00 €	
Programme cap-sciences.num	5 000,00 €	
<i>Communauté urbaine de Bordeaux</i>		
Accueil de manifestations professionnelles	1 000,00 €	
sur financement spécifique Conseil régional d'Aquitaine	2 000,00 €	2 000,00 €
Communication sur Economie numérique	2 000,00 €	
Prise en charge directe		
sur financement spécifique Ville de Bordeaux	16 722,41 €	20 000,00 €
Aide Service Développement économique	16 722,41 €	20 000,00 €
Valorisations Universités Bordeaux	1 000,00 €	1 000,00 €
Apports techniques et collaborations laboratoires	1 000,00 €	
Divers	1 477,59 €	2 022,00 €
TOTAL GENERAL	32 700,00 €	36 522,00 €